



## **Mise en relief ortho-typographique de l'emprunt linguistique : l'exemple du contact entre le français et le thaï**

**Frédéric Carral**

Université Thammasat, Bangkok.

### **Résumé**

Cet article traite des situations de contact à l'écrit entre le français, l'anglais et le thaï dans la vie courante en Thaïlande. Nous abordons le cas de l'apprentissage du thaï ou du français en tant que langues étrangères et le cas de la traduction français-thaï. Nous présentons les contraintes liées à l'activité de translittération entre l'alphabet thaï et l'alphabet latin. Ces contraintes imposent des choix : choix du principe graphique ou du principe phonétique, prise en compte des connotations liées à l'image orthographique ou typographique. Nous montrons que la difficulté inhérente à la translittération (par ex. passage des lettres thaïes aux lettres latines) se retrouve en partie lors du passage entre deux variantes du même alphabet (anglais-français, portugais-français...).

Mots-clés : translittération, romanisation, siamisation, emprunt

### **Abstract**

This article is about writing situations of contact between the French, English and Thai in daily life in Thailand. We talk about learning Thai or French as a foreign language and French-Thai translation. We present the constraints related to the transliteration activity between the Thai alphabet and the Latin alphabet. These constraints impose choices: choice between graphic principle and phonetic principle, choice taking in consideration connotations related with orthographical

or typographical image... We show that the difficulty in transliteration (passage of Thai letters to Latin letters) is partly present in script activity of borrowed words from a language using a variant of the same alphabet (English-French, Portuguese-French ...).

**Key Words:** Transliteration, Romanization, Siamization, Borrowing.

Nous nous intéresserons dans cette communication au choix, obligatoire pour le scripteur, dans le traitement à l'écrit des emprunts, entre « mise en relief ortho-typographique » ou bien « assimilation graphique et morphologique ».

La catégorie des emprunts se limite, pour la plupart des lexicologues, aux noms communs mais nous y inclurons ici les noms propres d'étymologie étrangère. Nous présenterons quelques exemples d'emprunts vers le français mais aussi d'emprunts du français vers des langues étrangères. Nous donnerons pour exemples des situations de contacts de langues, prises dans le contexte de l'enseignement du français ou de la pratique du français en Thaïlande.

### **Introduction : Les études françaises en Thaïlande**

Nous commençons par quelques données historiques sur l'enseignement du français en Thaïlande. Les pays de la péninsule indochinoise sont entrés en relation maritime avec les pays européens suite à la prise de Malacca par les Portugais en 1511, soit il y a cinq cents ans. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les relations diplomatiques entre le roi Louis XIV et le roi Narai ont permis, sur une courte période, des échanges très intenses entre le royaume de France et le royaume du Siam (capitale Ayutthaya). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le nouveau royaume de Rattanakosin, capitale Bangkok) perdra plus du tiers de son territoire au profit des empires coloniaux voisins, britannique et français. Le Siam se maintiendra comme un état-tampon entre les deux puissances coloniales voisines dans le contexte de l'Entente cordiale. Dès la fin du XIX<sup>e</sup>, les ordres religieux français ouvriront des écoles et des hôpitaux à Bangkok. La modernisation du système éducatif entreprise par le gouvernement siamois se fera en donnant une place à l'enseignement des langues européennes et en particulier au français et à l'anglais.

De nos jours, l'anglais est devenu la première langue étrangère, enseignée dès l'entrée au collège dans les écoles publiques et très souvent dès l'école primaire dans les écoles privées ou dans les écoles internationales. Le français était, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la seconde langue étrangère enseignée dans le pays, à partir du lycée pour l'option littéraire et dans de

nombreuses spécialités universitaires en particulier le droit, les lettres et les sciences sociales. Depuis 2001, le français a perdu son quasi-monopole de seconde langue étrangère. Les jeunes Thaïlandais se tournent maintenant vers le chinois, le japonais, le coréen mais aussi vers d'autres langues européennes, l'italien, le russe, l'allemand. Le français se maintient cependant comme la principale seconde langue étrangère. Le fort accroissement de la démographie scolaire dans le pays fait que l'enseignement du français a plutôt vu les effectifs d'étudiants progresser en nombre d'individus. La Thaïlande est en cours d'adhésion à la Francophonie institutionnelle.

Depuis peu, la question de la langue de communication entre les pays de l'ASEAN se pose dans les médias. Si beaucoup sont en faveur de privilégier l'enseignement de l'anglais comme langue de travail commune, d'autres sont en faveur de l'enseignement réciproque des langues des pays voisins pour une meilleure compréhension interculturelle. À travers l'AUF-Asie-Pacifique, les classes bilingues dans le secondaire et les instituts universitaires francophones sont un moyen alternatif de proposer l'enseignement du français au niveau régional pour certains domaines de l'éducation et de la culture.

Les apprenants du français en Thaïlande ont donc d'abord été scolarisés en langue thaïe (la variante de la plaine centrale) et ont appris à lire et écrire en alphabet thaï. Ils ont ensuite, au cours de leur scolarité, appris l'alphabet latin en étudiant l'anglais. Lorsqu'ils commencent l'étude du français au lycée ou à l'université, ils se retrouvent dans une situation trilingue, thaï-anglais-français. À l'université, tous les étudiants en spécialité de français sont des étudiants de langues et lettres et donc continuent en parallèle l'étude de l'anglais et parfois s'initient aussi à une troisième langue de leur choix (italien, espagnol...).

Les professeurs de français langue étrangère prennent peu en compte cette situation sociolinguistique dans leur pratique de classe. Les manuels de langue française sont prévus pour un enseignement totalement en langue cible et n'intègrent pas les difficultés spécifiques à des étudiants asiatiques dont les

langues et les cultures sont très éloignées du monde francophone. Pour les apprenants thaïs, l'étude du français vient en suite, ou en complément, de l'étude de l'anglais ; mais ils sont généralement laissés à eux-mêmes pour bricoler leurs propres analyses contrastives entre le thaï, l'anglais et le français. De plus, la difficulté de changement de système d'écriture est ignorée ou sous-estimée. Dans la langue thaïe, on ne dit pas « lettres latines » mais communément « akson angkrit » (les lettres anglaises et non les lettres latines). D'un point de vue thaï, il faut donc un peu de temps pour admettre que l'anglais et le français n'obéissent pas aux mêmes règles orthographiques et typographiques.

Toute écriture alphabétique est un modèle d'analyse phonologique de la langue qu'elle note. Il n'est donc pas possible de transcrire, de translittérer, sans procéder soit à une assimilation phonétique soit à une modification du système d'écriture (ajout de diacritiques ou création d'un nouveau code d'équivalences caractères-phonèmes). Cela joue y compris pour les langues utilisant des variantes du même alphabet. L'alphabet latin diffère selon qu'il est utilisé pour écrire le français, l'anglais, le portugais ou le suédois (certains lettres sont ajoutées ou supprimées, les règles de lecture oralisée ne sont pas les mêmes).

Pour les francophones vivant en Thaïlande, qu'ils essayent ou non d'apprendre la langue du pays, la façon d'écrire les mots thaïs dans un texte en français (c.à.d. les emprunts du français au thaï) connaît aussi de nombreuses variantes. Les mots thaïs utilisés en français peuvent être des noms communs : noms de fruits, de plats culinaires, de vêtements traditionnels, de concepts bouddhistes... ou des noms propres : noms, prénoms, surnoms, noms de rues, noms de villes, noms de marques commerciales, etc. Faute de consensus sur des règles officielles de transcription, dont la diffusion reste confidentielle, on peut constater que l'écriture des emprunts varie non seulement d'un journal francophone à l'autre (« Gavroche », « Petit journal de Bangkok », « Paris-Phuket »...) mais d'un article à l'autre dans le même journal et bien souvent on peut constater des variations au cours d'un même article.

## 1. La saillance de l'emprunt en français

### 1.1. Adaptation de l'alphabet latin selon la langue.

Pour mettre en relief à l'écrit l'emprunt en français, on peut recourir à des choix orthographiques ou de translittération d'une part et à la ponctuation et la typographie d'autre part. Chaque langue a son système d'écriture propre (certaines peuvent en avoir plusieurs). Les langues utilisant l'alphabet latin se sont, toutes, approprié cet alphabet ancien en ajoutant ou retranchant des lettres, en utilisant des signes diacritiques, en établissant un code de correspondance graphie-phonie propre à chaque langue ; en particulier en combinant des lettres pour associer une combinaison de lettres à un seul phonème. Par exemple, le français utilise des lettres avec accent ou cédille (à, é, è, ê, ù, ç). En français, la voyelle [ɛ] peut s'écrire (è, ê, e(s), ai, aie, ait, ais...). Il faut donc choisir lorsque l'on cite un mot étranger en alphabet latin, si on garde les signes diacritiques spécifiques à la langue d'origine, ou si on assimile à l'alphabet latin tel qu'usité par la langue cible.

Par exemple, le nom de l'écrivain portugais « Luís de Camões », se rencontrera écrit en français Luis de Camoes, Louis de Camones, Louis de Camoëns. Le nom du navigateur portugais « Fernão de Magalhães », s'écrira « Fernand de Magellan » en français, « Fernando de Magallanes » en espagnol, « Ferdinand Magellan » en anglais... Et comment prononcer en français le nom de « Björn Larsson » écrivain suédois ou celui de « Franck Jedrzejewski » écrivain français d'origine polonaise ?

Si pour des raisons pratiques de disponibilité de clavier ou pour des raisons stylistiques d'assimilation graphique, on décide de transcrire dans l'alphabet latin francisé, alors se pose la question de la prononciation du mot emprunté. Faut-il faire confiance à la culture générale du lecteur pour reconnaître le mot dans sa graphie d'origine et restituer la prononciation d'origine ? (« Luís de Camões » prononcé [lu iz de ka mõʃ]). Ou bien faut-il prononcer à la française à partir de la graphie d'origine ? (« Luís de Camões » prononcé [lʷidə ka mo ẽ ʃə]).

Ou alors faut-il créer une orthographe française, pour s'approcher d'un point de vue français de la prononciation d'origine ? (« Luís de Camões » écrit « Lou hisse dé Camonche »). Ou encore faut-il adapter l'orthographe pour proposer une prononciation à la française ? (« Luís de Camões » écrit « Louis de Camoëns »).

La culture générale du lecteur peut souvent être prise en défaut. Exemple, « iceberg » ne se prononce pas comme « icecream » car « iceberg » vient des langues scandinaves et non de l'anglais. Et « handball » ne se prononce pas comme « football » car ce sont les Allemands et non les Anglais qui ont inventé le handball. De même pour les noms propres, comment faut-il prononcer Stephan Zweig ? et doit-on choisir entre pédantisme ou esprit de clocher lorsque l'on veut prononcer le nom de Louis Hjelmslev (couramment prononcé en français [jɛmsləf] ou [jɛlmsləf] ; prononciation danoise : [ˈjelʔmsleu]) ?

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la tendance était plutôt à l'assimilation au français. Ce qui donne une leçon de culture générale amusante lorsque l'on essaie aujourd'hui de faire deviner aux apprenants de français les noms propres écrits en français : ex. Lisbonne (Liboa), le Tage (o Tejo), Florence (Firenze), Venise (Venezia), Londres (London), la Tamise (Thames), la Manche (the Channel), le Caire (Al-Qahira), Averroès (Ibn Rouchd), etc. De nos jours, la tendance est plutôt au polyglotte distingué. Les journalistes de télévision ne disent plus « Pékin » mais « Beijing » et adoptent une rupture dans l'accent de la phrase lorsqu'apparaît un nom étranger. Ils prononcent à la chinoise, ou à l'arabe, ou à l'espagnole, en faisant comme s'ils maîtrisaient toutes ces langues. Le syndrome du professeur-conférencier omniglotte est devenu la norme.

## **1.2. Changement d'alphabet thaï-français. Les normes officielles.**

Ce choix entre assimilation morpho-phonologique ou conservation de l'altérité, entre gommage ou saillance, est encore plus critique lorsqu'il s'agit d'emprunter à des langues qui n'utilisent pas le même alphabet ou le même système d'écriture. On ne peut plus s'en remettre au lecteur (se défausser sur le lecteur) pour le laisser choisir entre lecture d'origine ou lecture francisée d'un mot

en alphabet latin, c'est au traducteur-scripteur à faire le choix d'une modalité de romanisation de l'écriture étrangère.

Pour la graphie thaïe vers la graphie française, la question n'est pas encore définitivement tranchée. Il existe de nombreuses pratiques. Les normes émanant d'organismes officiels sont peu connues, peu enseignées et pas encore stabilisées. Pour faire simple, disons qu'il existe en Thaïlande deux usages universitaires plus une règle officielle destinée à l'usage commun.

Les universitaires linguistes ou pédagogues utilisent le plus souvent l'API (alphabet phonétique international). Il s'agit d'une notation purement phonétique et donc il y a perte totale de l'image graphique du mot. Il n'est plus possible de distinguer les homophones et on perd l'information graphique qui porte sur l'étymologie du mot.

Les universitaires historiens, philologues ou épigraphes, utilisent le plus souvent la transcription indianiste commune aux sanskritistes. Ils appliquent donc une équivalence univoque de lettre thaïe à lettre latine avec ajout de diacritique. Cette transcription est réversible. Elle permet de retrouver le mot thaï et de comparer avec des textes d'autres langues utilisant des alphabets de la famille indienne (dérivées de l'écriture brahmi) et ainsi d'identifier avec plus de sécurité un nom de roi, ou de pays, commun à plusieurs textes. L'inconvénient de cette transcription est de ne pas prendre en compte la valeur phonétique du mot jusqu'à le rendre très souvent imprononçable pour un non averti.

Ces deux modalités universitaires, phonétique et graphique, ont d'autres inconvénients. D'une part, elles nécessitent un apprentissage spécifique. D'autre part, si les écritures API et indianiste sont à base d'alphabet latin, elles comportent de nombreuses lettres additionnelles et de nombreux signes diacritiques. Jusqu'il y a peu, il était difficile avec un clavier thaïlandais standard (QWERTY + lettres thaïes) de reproduire la plupart des caractères spécifiques.

L'Institut royal de Thaïlande, est une institution qui depuis 1933, élabore la politique linguistique officielle du pays et réalise un gros travail de



terminologie et d'édition de dictionnaires spécialisés. Cette institution a également statué sur ce qu'elle nomme la « romanisation », c'est-à-dire l'écriture en lettres latines des mots thaïs. Le RTGS (*Royal Thai General System of Transcription*) a connu quatre versions ; en 1933 puis 1939 avec des modalités comportant de nombreux signes diacritiques ensuite en 1968 et dernièrement en 1999. Les deux dernières versions ont simplifié le système pour ne plus avoir recours qu'aux caractères présents sur le clavier QWERTY sans aucun diacritique. C'est un système très simple à utiliser pour le translittérateur ; il est destiné à écrire des messages bilingues lisibles par tous les étrangers quelles que soient leurs langues.

Le grand défaut de ce système, c'est de proposer une transcription phonétique approximative (sans notation de la longueur vocalique ou de la tonalité). Il est donc très pratique pour la signalisation routière et d'autres usages publics en situation (en contexte) mais il est quasiment impossible de deviner à partir de cette romanisation ni la prononciation exacte, ni l'écriture d'origine, du mot thaï transcrit. L'autre grand défaut du RTGS est qu'il accepte deux grandes catégories d'exceptions, les mots dont la romanisation est déjà entrée dans l'usage et les mots transcrits à la manière du Palais pour les noms donnés par le roi. Ces deux groupes lexicaux représentent un très grand nombre de mots, non encore recensés de manière exhaustive dans aucun dictionnaire. Ces difficultés expliquent en partie que le RTGS ne soit toujours pas enseigné dans le système scolaire et guère utilisé en dehors de la signalétique routière.

### **1.3. Romanisation. La réception par les lecteurs francophones.**

Les trois systèmes cités ci-dessus, API, Indianiste, RTGS, sont généralement mal connus. Face à des modes de romanisation en dissonance avec leurs habitudes scolaires, les Français de Thaïlande y voient, à tort, une pernicieuse influence anglo-saxonne. Hors, il n'en est rien. Les trois systèmes ci-dessus doivent beaucoup à des universitaires francophones pour leurs élaborations et ont une vocation universelle ; principe d'universalité qui entre forcément un peu en conflit avec les habitudes scolaires de chaque pays. Nous ne pouvons

développer ici ce point de vue sur l'influence des linguistes français, nous nous limiterons à citer le nom du philologue français George Coedes qui fut à l'origine des premières études sur l'épigraphie thaïe.

La romanisation selon le RTGS peut déconcerter les francophones sur plusieurs points, en particulier :

La notation des occlusives expirées

Le « p » expiré [p<sup>h</sup>] noté « ph », dans « Phimai » ou « Phuket » (« Pattaya » fait parti des exceptions entrées dans l'usage). Le « k » expiré [k<sup>h</sup>] noté « kh », dans « Khon Kaen ». Et le « t » expiré [t<sup>h</sup>] noté « th », dans « Tha ruea Thewet ».

La notation de la nasale finale

La nasale [ŋ] transcrit « ng », comme dans « phu-ying » ([p<sup>h</sup>u:ŋjŋ]) traduction « la femme » ; finale en « -ing » qui peut évoquer la forme graphique anglicisée de « parking ».

La notation des voyelles et diphtongues en particulier les voyelles médianes

Les voyelles médianes spécifiques au thaï, la voyelle [ɯ] transcrite « ue » (ex. lae uen uen) et la voyelle [ɤ] transcrite « oe ». Mais aussi la transcription de la voyelle [ɛ] en « ae » et sa diphtongue dérivée « aeo ». Et les diphtongues dérivées de la voyelle « ue », « uea » et « ueai ». Par exemple, dans le nom de la ville « Khon Kaen », beaucoup de francophones non avertis verront dans la notation « ae » de la voyelle [ɛ], une influence anglaise et non latine.

Dans le RTGS, la voyelle écrite « ue » note une voyelle médiane étirée [ɯ] (voyelle proche du « u » français [y], médiane arrondie). Cette notation « ue » sera souvent reproduite de manière erronée en « eu » par les francophones, graphie à laquelle ils sont habitués en français pour noter [œ] ou [ø]. Mais la voyelle thaïe [ɤ], proche du [œ] et du [ø] français, s'écrit « oe » en RTGS. Le manque d'information sur les systèmes de romanisation est donc source de confusion et de malentendus pour les étrangers en Thaïlande.

Ces transcriptions officielles entrent en conflit avec les habitudes scolaires de l'écriture du français mais aussi souvent en conflit avec les habitudes lors de

l'apprentissage du thaï langue étrangère. Chaque manuel de thaï propose sa propre méthode de transcription. Citons par exemple les ouvrages de M. Charles Degnaud, un ingénieur français retraité qui a mené un gros travail de lexicographie thaïe. Il a élaboré et édité plusieurs dictionnaires bilingues français-thaï en créant sa propre notation francisée où la voyelle [u] s'écrit « ou » et la voyelle [ʊ] s'écrit « u », où le « i » i tréma vient marquer la diphtongue dans « thaï », etc.

#### **1.4. Romanisation. Improvisations influencées par l'anglais scolaire ?**

Cependant si les francophones accusent souvent à tort les romanisations officielles d'être influencées par la langue anglaise, on peut constater dans les pratiques quotidiennes des Thaïlandais l'influence réelle de l'anglais scolaire. C'est le cas en particulier des romanisations de video-karaokés ; de certaines romanisations dans les messages électroniques sur les réseaux sociaux ; et parfois, de la façon de transcrire le prénom et le nom de famille. Dans ces transcriptions, on trouve, par exemple, le « ee » pour transcrire la voyelle [i:] (le prénom « *Warunee* » écrit sur le modèle de l'anglais « *free* » ou « *a tree* ») et la lettre « r » pour signaler une voyelle ouverte (ex : le prénom « *Nidaporn* » [ni da: p<sup>h</sup>ɔ̃n] transcrit sur le modèle « *a baby is born* ») ou pour signaler une voyelle longue (ex. « *Ajarn Tarn* » [a:ʒa:n ta:n] (Professeur Taan)).

L'attachement affectif à l'image graphique d'un mot est d'autant plus fort qu'il s'agit d'un patronyme ou du nom de la région de naissance ou d'adoption. On peut citer pour exemple, l'importance donnée à l'orthographe de l'Isan. La région du nord-est de Thaïlande se dit en thaï moderne « Phak Tawan Ok Chiang Nuea » mais aussi Isan, vieux mot d'origine pâli pour « nord-est ». La prononciation thaï du mot se note en API [ʔi: /sǎ:n], du pâli *īsān* ou du sanskrit *īsān*. Dans les textes en écriture latine, on rencontre les transcriptions : Isan, Isaan, Issan, Isane, Isarn, Esan, Esarn, Eesarn, et d'autres. Les francophones vivant dans l'Isan écrivent « Isan, Isaan, Issan, Isane » mais rejettent vigoureusement « Isarn, Esan, Esarn, Eesarn » jugées être des transcriptions à l'anglaise surtout depuis que

la lettre « E » à l'initiale devient associée en français moderne à l'idée de *E.commerce* et autres mots dérivés de la communication électronique.

La romanisation du prénom et du nom se fait souvent dans l'urgence et l'improvisation (inscription à l'université, demande de visa...) et reste ensuite fixée pour des raisons d'uniformité administrative, puis d'attachement affectif. Le nom thaï en lettres latines peut donc être difficilement lisible (par exemple, syllabe sans lettre voyelle : « Ng » dans des patronymes d'origine chinoise) ou bien prêter à calembour et jeux de mots dans la langue cible ; par exemple, la racine [p<sup>h</sup>ɔn] très fréquente dans les prénoms comme *SiDaPhon* [si da: p<sup>h</sup>ɔn]. Ce prénom transcrit « Sidaporn » par les Thaïlandais est plutôt écrit « Sidaphône » par les Laotiens francophones. Il a pour étymologie « joliment blanc » (l'équivalent de notre « Blanche-neige ») et est attribué le plus souvent à des filles nées un samedi. Mais, en français, le prénom est immédiatement associé à « SIDA » et à « porn », « SIDA » étant la version française de l'anglais « AIDS » et la graphie « porn » étant la racine grecque pour « prostituée » qui se retrouve dans « pornographie ». Ces cas de calembours et connotations sont très fréquents. Au moment du choix de la romanisation, les individus thaïs peuvent éventuellement anticiper quelques connotations indésirables pour l'anglais mais pas pour toutes les autres langues à alphabet latin.

## **2. La saillance de l'emprunt du français en thaï**

La question du marquage des emprunts du français en thaï est tout aussi complexe que celle du marquage des emprunts du thaï en français. Nous ne donnerons ici qu'un bref aperçu de la question.

### **2.1. La ponctuation en thaï.**

En thaï académique, il n'existe pas de ponctuation à l'européenne, ni virgule, ni point. Les mots sont liés entre eux. L'espace se situe entre deux phrases ou deux propositions, ainsi que dans certains cas d'ambiguïté comme entre le prénom et le nom. Il n'y a pas non plus d'opposition

majuscule/minuscule. Certains médias adaptent des signes typographiques européens dans l'écriture thaïe mais l'usage, par exemple, des guillemets ou de l'italique ne serait pas forcément interprété par un lecteur thaï comme un signal de mise en relief d'un emprunt. Généralement, seule l'interprétation contextuelle du lecteur permet de repérer les mots ne faisant pas sens en thaï ; puis derrière la transcription phonétique approximative, deviner qu'il s'agit d'un emprunt à l'anglais, au français ou à une autre langue ; puis de le restituer selon sa prononciation dans la langue d'origine.

### **2.1. La siamisation ou translittération vers l'alphabet thaï.**

En ce qui concerne la « siamisation », néologisme proposé en symétrie avec « romanisation », c'est-à-dire la transcription en lettres thaïes des mots étrangers, là aussi, l'Institut royal de Thaïlande a statué sur une norme qui reste confidentielle et qui pose de nombreux problèmes d'application. La siamisation est bien plus complexe que sa contrepartie, la romanisation. Cependant, les principes de base de l'Institut restent les mêmes que pour la romanisation, une translittération sur un principe phonétique en utilisant uniquement les lettres de l'alphabet thaï sans ajout d'aucun diacritique.

L'Institut royal avait établi en 1942 une première règle de transcription en thaï des mots anglais et des noms en caractères latins. En 1989, de nouveaux principes, en substitution de l'ancienne règle, sont publiés pour transcrire l'anglais. L'Institut prend aussi en compte la diversité linguistique et lance un programme d'étude pour la siamisation de toutes les langues étrangères étudiées à l'université. En 1992, l'Institut a publié une nouvelle règle qui proposait la siamisation pour neuf langues, chacune devant être transcrite en thaï en suivant sa prononciation d'origine, ce qui obligeait à des adaptations par rapport à la règle de départ anglais-thaï. Les neuf langues retenues étaient l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le russe, le japonais, l'arabe et le malais. Au début du XXI siècle, un nouveau programme d'actualisation et d'élargissement de ces règles a été lancé. Le premier fascicule à être publié, en 2006, a porté sur la

siamisation du chinois et la siamisation de l'hindi. La nouvelle règle actualisée de siamisation du français a été publiée en 2012.

Nous ne développerons pas ici toutes les difficultés liées à l'élaboration de cette nouvelle règle qui reste techniquement très difficilement applicable. Un exemple de débat : « Les noms propres doivent-ils aussi suivre la règle phonétique ? Faut-il transcrire le nom commun « un poisson » pareil que le patronyme du mathématicien français « Siméon Poisson », c'est-à-dire redoublement ou non de la lettre thaï choisie en équivalent de la lettre « s » ? Un autre exemple : « Comment noter la longueur des voyelles ? ». En thaï, la longueur vocalique est pertinente et ne l'est pas en français. Le thaï a une lettre voyelle « i long » et une lettre voyelle « i court » mais pas de lettre voyelle « i long ou court ». Il faut donc choisir. Les académiciens thaïs ont finalement inventé leur propre règle de répartition arbitraire de la longueur vocalique en français.

### **Conclusion**

La romanisation du thaï et la siamisation des langues européennes sont des sujets dont la technicité s'adresse surtout à des spécialistes des études indochinoises. Ce que nous avons essayé d'illustrer ici en s'adressant à un public franco-britannique de professeurs de français langue étrangère, c'est qu'en contexte de contact de langues, le marquage graphique des emprunts est un sujet qui ne doit pas être laissé au seul bon sens des étudiants. Le sujet mérite d'être intégré dans le cours de langue par un enseignement spécifique.

En effet, tout d'abord l'alphabet latin correspond à une communauté linguistique regroupant un grand nombre de pays d'Europe de l'ouest et de pays de culture catholique. Mais cette communauté scripturale a sa diversité interne ; et chaque langue s'approprie différemment l'outil alphabet latin. Il est important de bien identifier le rapport phonie-graphie spécifique à chaque langue utilisant l'alphabet latin. Et par ailleurs, il ne faut pas croire que les conventions typographiques spécifiques à chaque pays sont compréhensibles intuitivement,

elles gagnent souvent à être explicitées dans le cadre scolaire. C'est le cas, par exemple, de l'emploi des guillemets lorsque l'on s'adresse à un public d'étudiants thaïs. Ils pensent que les guillemets ont la même valeur en français qu'en anglais, ce qui n'est pas le cas.

L'autre idée directrice de notre exposé a été que l'image graphique d'un mot induit une perception psycho-linguistique liée à des représentations sociales. Cette dimension est au cœur en particulier de l'identité des marques commerciales, de la création de logo. Il s'agit de l'image typographique mais aussi de la modalité phonétique, graphique ou sémantique de transcription du mot d'une langue à l'autre. Par exemple, en Chine les entreprises font appel à des linguistes spécialisés pour le choix d'une transcription en caractères chinois des noms de marques, l'entreprise commerciale Carrefour a ainsi vu son nom transcrit par les caractères chinois 家乐福 « *Jia Le Fu* » signifiant « Bonheur de la Famille ».

Nous avons vu dans les exemples sur la transcription entre alphabet thaï et alphabet latin que la translittération n'est en rien une activité univoque ou neutre. Toute translittération se fait sur des principes laissés le plus souvent au choix du scripteur, principe de complétude ou de simplification, principe équivalence graphique ou équivalence phonétique. Dans l'établissement de normes de translittération ou dans l'activité réelle de translittération, bien souvent les habitudes scolaires de l'enfance, les représentations sociales sur la langue, le désir de distinction sociale, l'emportent sur la neutralité fonctionnaliste de la langue comme outil de transmission d'informations.

Dans l'activité de translittération, dans le passage scriptural de l'emprunt lexical d'une langue à l'autre, il y a transformation et lors de cette transformation quelque chose se perd (image graphique d'origine, information phonétique ou étymologique) et quelque chose se crée (nouvelle image graphique, connotations propres à la langue emprunteuse). C'est donc de la responsabilité du translittérateur de choisir, à travers un éventail de possibilités graphiques, ce qu'il

renonce à transmettre de la langue d'origine et ce qu'il accepte d'associer dans la langue cible. Écrire les emprunts est un choix sémantique et stylistique.



**Bibliographie sur la graphie et sur l'écriture thaïe :**

CALVET, Louis-Jean (1996). *Histoire de l'écriture*. Plon, Paris.

CARRAL Frédéric (2008). *L'écriture dans l'espace urbain à Bangkok. Supports et alphabets*. Université Paris 5, Thèse non publiée

(disponible sur <https://thammasat.academia.edu/FredericCarral>)

CARRAL Frédéric (2010). *Tourist lost in translation... dans les rues de Bangkok*, pp. 27 – 45, dans Patrimoine culturel et pratique touristique en Thaïlande, sous la direction de Frédéric CARRAL, Presses universitaires de Silpakorn, Bangkok, 2010,

CERQUIGLINI, Bernard (1995). *L'accent du souvenir*, Les éditions de Minuit, Collection Paradoxe, Paris.

COEDES George, (1931). *Notre transcription du siamois*, BEFEO, XXXI, 3-4, 1931 pp 355-359

GARFIELD, Simon (2010), *Sales caractères, petite histoire de la typographie*, Seuil, Paris. (Titre original : « *Just my Type. A Book about Fonts* »)

GRISWOLD A. B. (1951) *Afterthoughts on the Romanization of Siamese*, in Journal of the Siam Society n°48, 1951,

GSELL René (1979). *Sur la prosodie du thaï standard : Tons et accents*, dans Travaux de l'institut d'études linguistiques et phonétiques, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris.

HAUDRICOURT André Georges (1953). *L'écriture et les langues de l'Union française*, Paris.

HERRENSCHMIDT, Clarisse (2007). *Les trois écritures : Langue, nombre, code*. Gallimard. Paris.

KANCHANAWAN, Nitaya (2006). *Romanization, Transliteration, and Transcription for the Globalization of the Thai Language*, in The Journal of the Royal Institute of Thailand, Vol. 31 n°3 Jul.-Sept. 2006

KASSTAN, R. Jonathan (2014). 'Quelle orthographe pour les patois?', *Revue L'Ami du Patois*, 158, pp. 23-28

LORILLARD Michel (2008). *Écriture et Histoire, le cas du Laos*, dans Aséanie n°22, pp. 63-84. 2008.

POGGI, Colette (2014). *L'aventure de la calligraphie : Geste, trait, résonance. Des premiers artistes de la préhistoire aux maîtres d'aujourd'hui*. Bayard Jeunesse. Montrouge.

SLAYDEN Glenn (9 décembre 2009). *Central Thai Phonology*, disponible sur <http://www.thai-language.com/resources/slayden-thai-phonology.pdf>

SEBBA, Mark (2012). *Spelling and Society: The Culture and Politics of Orthography around the World*. Édition : Reissue. Cambridge University Press.